



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Israël

Question écrite n° 111132

Texte de la question

M. Patrick Delnatte attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur le mur construit par Israël en Palestine. Chaque État étant souverain sur son territoire, il est difficile pour la France de contester le principe de la décision du gouvernement israélien. D'un point de vue politique, cette initiative risque d'obérer la mise en oeuvre de la feuille de route, à savoir les négociations entre Israël et la Palestine. La Cour internationale de justice a rendu un avis consultatif le 9 juillet 2004 dans lequel elle déplore la construction du mur. Il souhaite connaître l'état d'avancement du dossier, et la position du Gouvernement sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Delnatte](#)

Circonscription : Nord (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 111132

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères (et européennes)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 novembre 2006, page 12296